

Justificatif généré le 15/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

15/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=287887>

N° d'annonce :

599680

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°599680 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-04-15.

15/04/2022

599680

BPE

Société anonyme au capital de 144.462.900 €

Siège social : **48 rue du Louvre - 75002 PARIS**

384 282 968 R.C.S. Paris

Etablissement de crédit et société de courtage en assurances
immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 983

Publication sur l'évaluation périodique du Conseil de surveillance et de ses membres en application des articles L.511-98 et L.511-99 du Code monétaire et financier

Conformément à la réglementation, le Comité des nominations de BPE du 10 mars 2022 a procédé à l'évaluation du Conseil de surveillance et de ses membres. Le Comité a procédé à la revue annuelle menée au sujet de l'équilibre, de la structure, de la taille, de la composition du Conseil de surveillance et de la diversité des connaissances, compétences et expériences de ses membres.

Le Comité a estimé que la structure, la taille et la composition du Conseil lui permettent de remplir ses missions de manière efficace.

Au 31 décembre 2021, le Conseil de surveillance se compose de 10 membres dont 3 membres élus par les salariés. La composition du Conseil a évolué le 7 avril 2021 avec la nomination de 5 nouveaux membres dont les Président et Vice-Président du Conseil, en remplacement de membres sortant.

Parmi les 7 membres nommés par l'Assemblée générale, le Conseil de surveillance comprend 3 hommes et 4 femmes, et respecte donc l'obligation de parité ; les 3 représentants du personnel, désignés par une élection, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Il est précisé que ces 3 représentants du personnel sont des femmes, qui ont suivi en 2020 deux formations auprès de l'Institut Français des Administrateurs, l'une « être administrateur salarié » et l'autre « être administrateur dans le secteur bancaire ». Outre les membres du Conseil et du Directoire de la Société, le représentant du Comité social et économique participe aux séances du Conseil.

Le Comité a constaté que le Conseil de surveillance s'est réuni 5 fois depuis le 31 décembre 2021. Le Conseil de surveillance est assisté dans ses travaux par deux Comités :

- un Comité d'audit et des risques composé de 4 membres jusqu'au 30 septembre 2021 puis de 3 membres dont 1 homme et 2 femmes. Ce Comité s'est réuni 4 fois depuis le 31 décembre 2021,

- et un Comité de nomination-rémunération composé de 3 membres dont 2 hommes et 1 femme. Ce Comité s'est réuni 2 fois depuis le 31 décembre 2021.

Il est précisé que le total bilan de BPE ayant dépassé les 5 milliards €, conformément à la réglementation bancaire, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021 a scindé le Comité d'audit et des risques et le Comité de nomination-rémunération en 4 Comités distincts. Le Conseil de surveillance est donc dorénavant assisté d'un Comité des comptes, d'un Comité des risques, d'un Comité des nominations et d'un Comité des rémunérations. Chacun de ces Comités est composé de 3 membres, les Comités des comptes et des risques comptent 1 homme et 2 femmes. Les Comités des nominations et des rémunérations comprennent 2 hommes et 1 femme.

Le Comité des nominations du 10 mars 2022 a également considéré que les connaissances, expériences et compétences des membres du Conseil, tant individuellement que collectivement, lui permettent d'exercer les missions qui lui sont confiées dans de bonnes conditions.

Il a estimé que le Conseil disposait en son sein des compétences nécessaires en matière de marchés bancaires et financiers, d'exigences légales et réglementaires applicables à un établissement de crédit, de planification stratégique et compréhension de la stratégie commerciale ou du projet d'affaires d'un établissement de crédit assujéti et de sa mise en œuvre, de gestion des risques, d'évaluation de l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle efficaces de celle-ci, et d'information comptable et financière d'un établissement de crédit assujéti.